

## CAA de Poitiers - 26 Janvier 2015 :

### **Texte U&A présenté par le secrétariat**

Les actes terroristes qui se sont déroulés en ce début janvier ont provoqué une vive émotion et des rassemblements citoyens à travers tout le pays. L'ampleur de la mobilisation a démontré l'attachement à la liberté d'expression et aux fondements de la République. Après l'indignation, la tristesse et le deuil, le débat démocratique reprend aujourd'hui sa place et la Nation s'interroge sur les mesures à prendre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Le mot laïcité est repris par les politiques et la presse. Le moment de la recherche des causes est venu. Les faiblesses des services de l'état sont pointées, l'éducation n'est pas épargnée. Pourtant, l'Ecole reste le meilleur rempart contre la barbarie, elle qui a vocation à éclairer les esprits, à vaincre toutes les formes d'obscurantisme par la formation du jugement et l'éveil d'une pensée, par essence critique. Elle suscite d'ailleurs aujourd'hui, de toutes parts, des attentes pressantes qui le confirment mais risquent fort d'être déçues, si rien ne change en matière de moyens, de temps d'enseignement et de formation des personnels. La mise en place d'un enseignement moral et civique n'est pas la baguette magique. Tel qu'il est conçu, il risquerait même d'aggraver les problèmes.

La « chasse » aux incidents qui se seraient déroulés lors de la minute de silence est pourtant bel et bien ouverte. Le recteur de Poitiers a rappelé un principe de fermeté et a demandé aux chefs d'établissements de signaler « *tout comportement contraire aux lois de la République, que ce soit au niveau des élèves ou du personnel éducatif.* ». Suite à des plaintes de parents d'élèves au recteur, un collègue, au moins, a été suspendu, plusieurs autres ont été inquiétés, un au moins a été suspendu, de façon arbitraire. Sans avoir eu connaissance des faits qui lui sont reprochés, il a appris par voie de presse qu'il irait en conseil de discipline. Cette méthode rappelle une bien triste époque. Le SNES académique apportera son soutien à cet enseignant. La solidarité nationale, la défense des valeurs de la République, l'éloge de la liberté d'expression ont bien vite cédé la place à la délation, l'accusation et la punition. Cette situation est plus qu'inquiétante et le SNES-FSU doit, d'une voix forte, s'ériger contre ces dérives qui mettent en péril notre conception de la démocratie. L'éducation nationale a bien d'autres choses à faire pour lutter contre l'extrémisme religieux et le terrorisme que punir des enseignants sur des malentendus, inventer une journée ou des référents laïcité ou mettre à la Une un programme d'enseignement moral et civique infaisable.

La RGPP et ses suppressions massives d'emplois de fonctionnaires ne sont pas si lointaines. La modernisation de l'action publique (loi MAPTAM) suscite les plus vives inquiétudes. La nouvelle carte des régions mais surtout l'attribution des compétences territoriales de la politique scolaire et des formations restent encore incertaines. Le poids de l'Etat, de la région ou du département aura des conséquences sur la gestion des moyens et des personnels. On peut légitimement s'interroger sur l'avenir des CT, CAEN et CESER. L'organisation du Snes pourrait également en être affectée.

Il est grand temps de se préoccuper de la formation des enseignants. Les stagiaires, ex-C2, aujourd'hui à plein temps dans les établissements, sont en grande souffrance. Les 6 jours de formation dont ils bénéficient sur l'année sont loin d'être une aide. Le ministère envisage de placer en stage à plein temps tous les stagiaires lauréats d'un M2 : ce serait inacceptable et dangereux pour l'avenir de l'école. Le SNES-FSU doit peser pour dénoncer ce projet et obtenir une véritable formation initiale.

La préparation de la rentrée 2015 est en marche. La politique menée depuis deux ans n'a pas redonné des conditions de travail acceptables aux personnels dans l'éducation ni de meilleures conditions d'étude aux élèves. L'arrivée de quelques 1700 élèves dans les lycées implique l'apport de moyens supplémentaires. Le financement est assuré pour 60% par les moyens retirés aux collèges et au LP. La fermeture de deux classes CPGE au lycée Camille Guérin, à la demande du recteur, vient d'être confirmée, au mépris de la hausse d'effectif

qui montre l'attractivité de ces formations de haut niveau. Cette décision va à l'encontre de la démocratisation du système scolaire. Le Snes-Fsu sera particulièrement vigilant à l'éducation prioritaire, notamment aux REP+ et aux établissements qui ont été sortis du dispositif. Les mots ne suffisent plus, les moyens doivent être suffisants. Les dotations attribuées aux établissements font apparaître une hausse massive des heures supplémentaires et un alourdissement des effectifs par division. Les collègues vont prendre conscience de la gravité de la situation durant la semaine avec les réunions des conseils pédagogiques, commissions permanentes et conseil d'administration. Le Snes appelle à ne pas tenter de s'arranger avec les dotations mais de refuser les heures supplémentaires et d'exprimer un vote d'opposition à la DHG présentée en CA.

Le recteur prévoit d'ouvrir le dossier des CIO. L'examen de la carte des CIO a entraîné des fermetures dans toutes les académies. Il existe deux catégories de CIO : les CIO d'état (9) et les CIO (8) financés par les conseils généraux. Depuis quelque temps, ceux-ci cherchent à se désengager des CIO, principalement pour des raisons financières. Cette fois, c'est le conseil général des Deux-Sèvres qui passe à l'offensive contre le CIO de Niort. Le budget annoncé pour 2015 ne permettra pas de fonctionner. Nous avons déjà interpellé le DASEN des Deux-Sèvres au CTA et fait part de notre détermination. Un répit est accordé, mais nous poursuivons les demandes d'audiences auprès du CG 79 et du recteur sur l'ensemble du dossier de l'orientation scolaire : Carte des CIO, mise en place du SPRO. Le SNES appelle l'ensemble des collègues à soutenir l'action engagée par les COPsy.

Les CPE ne verront pas les 10 postes annoncés dans le document du CTM. En effet, l'académie accuse un « excédent » de 13 emplois. Un groupe de travail issu du CTA va examiner le taux d'encadrement (CPE, Chefs et Adjoints, AED) des établissements et envisager ensuite des créations (ou redéploiements). La dernière fois que cet exercice a été fait, il a conduit à des suppressions. Le Snes est mobilisé sur ce dossier et engagera toutes les actions nécessaires pour la défense des postes dans l'intérêt des élèves.

Ces conditions de rentrée, une fois de plus dégradées, justifient pleinement le recours à la grève le 3 février. Une forte mobilisation, dans le contexte actuel, doit permettre d'obtenir une prise de conscience et une amélioration matérielle. La question salariale est aussi au cœur de la mobilisation pour cette journée de grève et d'action. Le Snes-Fsu a rappelé ses exigences dans ses déclarations en CAPA de janvier au rectorat. Au CTA, les élus FSU/Cgt éducation ont réaffirmé également leurs inquiétudes sur la crise de recrutement. Le ministère a pourtant bien compris en augmentant substantiellement la prime des recteurs, qu'il s'assurerait ainsi un vivier conséquent pour cette fonction.

Le Snes-Fsu appelle tous ses militants à mettre tout en œuvre pour la réussite de la journée du 3 février avec nos adhérents, nos sympathisants et l'ensemble des collègues. Nous demandons au bureau national du Snes mais aussi de la fédération de se réunir dès le lendemain pour envisager les suites à donner à l'action.

**Pour : 29 unanimité**